



REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
DEPARTEMENT A.H.P  
COMMUNE DE MALIJAI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MALIJAI

**Séance du 15 décembre 2022**

**Objet : Club jeunes : renouvellement de la PS Jeunes avec la CAF**

L'an deux mille vingt et deux et le 15 décembre à 18 heures 30,  
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de Madame Sonia FONTAINE, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, AILLAUD Marion, KERBOUA Yasmina, ROBERT Carole, BERNARD Myriam, HUBERT Armelle, et Messieurs GONCALVES Gilles, MUNOZ Estéban, BONO Vicente HOLIET Samuel, VARCIN Alexandre.

Absents excusés : Mmes AILLAUD Karine, MOUREN Sylvie MIOTTO Lucie, BIANCO Maryline, Mrs CHAMBRE Emmanuel, DEYE Manuel, DURAND Thierry, et AKLA Mohammed.

Procurations : Mr CHAMBRE Emmanuel a donné procuration à Mme MUNOZ Esteban, Mme Karine AILLAUD a donné procuration à Mme Yasmina KERBOUA, M. Thierry DURAND a donné procuration à M. Gilles GONCALVES.

Mme Yasmina KERBOUA a été désignée Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-  
Collectivités Territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

Le 16/12/2022

Application agréée F. lepage.com

99\_DE-004-210401089-20221215-2022\_08\_52-

Conseil Municipal du 15 décembre 2022

Délibération n° 2022/08/52

**OBJET : Club jeunes : renouvellement de la PS Jeunes avec la CAF**

Mme le Maire expose au conseil que le bilan 2022 du fonctionnement du Club Jeunes est en cours.

Mme le Maire propose de solliciter le renouvellement de la prestation jeunesse pour l'année 2022. Pour rappel, cette prestation finance 50% du coût de l'animateur.

OUI cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter la CAF pour une prestation de service « Jeunes » et d'autoriser Mme le Maire à signer les documents nécessaires

Malijai,  
Le 15 décembre 2022  
Fait et délibéré, les jour, mois et an  
que dessus.  
Pour copie certifiée conforme  
Le Maire  
Sonia FONTAINE



REÇU EN PREFECTURE

le 16/12/2022

Application agréée E.legalise.com

99\_DE-004-210401089-20221215-2022\_08\_52-